2007-03889/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Entente en matière de patrimoine entre la ministre de la Culture et des Communications du Québec et le ministre de la Culture et de la Communication de la République française

Paris, le 9 septembre 2003 – La ministre de la Culture et des Communications du Québec, M^me^ Line Beauchamp, et le ministre de la Culture et de la Communication de la République française, M. Jean-Jacques Aillagon, ont signé aujourd'hui, à Paris, une entente relative à la coopération dans les domaines du patrimoine, des archives et des musées.

Cette entente vise à renforcer la coopération entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère de la Culture et de la Communication de la République française en matière de connaissance, de mise en valeur, de commémoration et de partage des savoir-faire dans les domaines du patrimoine, des lieux de mémoire communs, des archives et de la muséologie.

Rappelons que dans le cadre de leurs entretiens des 22 et 23 mai 2003, à l'occasion des rencontres annuelles alternées des premiers ministres de la République française et du Québec, messieurs Jean-Pierre Raffarin et Jean Charest ont appelé de leurs vœux la signature d'un accord franco-québécois en matière de patrimoine et de lieux de mémoire.

Cette entente constitue une étape supplémentaire dans la démarche de valorisation du patrimoine commun. Elle a été initiée par un programme d'inventaire et de cartographie des lieux de mémoire de la Nouvelle-France conduit par la région Poitou-Charentes et le Québec. Ce projet a pour objectif de mettre en valeur les témoins de notre histoire commune, et a vocation à être élargi à d'autres régions de France et d'Amérique du Nord. Les deux parties souhaitent grâce à cet engagement, encourager la coopération scientifique et universitaire et y associer de nouveaux partenaires.

Cet accord prend appui sur l'*Entente sur la coopération culturelle* entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec, conclue le 24 novembre 1965. Pour la France et le Québec, cette entente a favorisé, au fil des ans, une meilleure connaissance réciproque de leurs cultures, de leurs arts, de leurs sciences et de leurs techniques.

Information :

Isabelle Melançon

Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Culture

et des Communications du Québec

Tél. : 418 380-2310

Marjorie Lecointre

Chargée de mission

Cabinet du ministre de la Culture et de la Communication

de la République française

Tél. : 01 40 15 38 88

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007